

LES ANGLES MORTS DE LA COLON

SI LA TRAITE DES ESCLAVES, LA DOMINATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES OU LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES ET SOUVENT DES CULTURES LOCALES SONT AUJOURD'HUI BIEN DOCUMENTÉES, IL RESTE DE NOMBREUSES ZONES D'OMBRE DANS L'HISTOIRE DE LA COLONISATION. ÉCLAIRAGES.

Dossier réalisé par Anton Vos et Vincent Monnet



NISATION

Shwedagon, Birmanie,
aux alentours de 1900.



IMPLICATION

GENÈVE, VILLE COLONIALE SANS COLONIES

LA CITÉ DE CALVIN N'A JAMAIS POSSÉDÉ DE COLONIES. MISSIONS PROTESTANTES, SCIENCES COLONIALES ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES ONT POURTANT **INSCRIT LA VILLE AU CŒUR DES DYNAMIQUES IMPÉRIALES** DES XIX^E ET XX^E SIÈCLES. RETOUR SUR UN HÉRITAGE AMBIVALENT.

Installé dans le parc de Plaisance lors de l'Exposition nationale de 1896 (qui s'étend alors de l'Arve au parc Gourgas), un village intitulé «Au continent noir», peuplé d'«habitants» africains, est offert à la curiosité des Genevois.



Marie-Luce Desgrandchamps

Chargée d'enseignement au Département d'histoire générale de la Faculté des lettres

Formation: Diplômée de l'Institut des hautes études internationales et du développement, elle obtient un master à Sciences Po Paris avant de soutenir en 2014 une thèse de doctorat en cotutelle entre l'UNIGE et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Parcours: Chargée d'enseignement à l'UNIGE depuis 2016, elle a été chercheuse invitée à l'Université de Manchester (2017-2018) et chercheuse senior à l'Université de Fribourg (2021-2025). Ses recherches portent sur l'histoire de l'humanitaire, des ONG et de l'aide internationale, en lien avec les dynamiques de la Guerre froide, de la décolonisation et de la mondialisation.

L'histoire de la colonisation ne s'arrête pas avec l'émancipation de l'immense majorité des territoires autrefois placés sous le joug occidental. Cet épisode a en effet laissé de profonds et durables stigmates dans le monde contemporain. C'est vrai pour le continent africain, où de nombreux conflits liés à l'héritage colonial sont encore à l'œuvre aujourd'hui. C'est valable pour le Moyen-Orient, où la domination ottomane puis l'ère des mandats franco-britanniques ont contribué à faire le lit de la mouvance islamiste. Ça l'est aussi pour une France qui, jusqu'à nos jours, peine à faire cohabiter les idéaux hérités de la Révolution de 1789 avec l'héritage de son défunt empire.

Petit État sans accès à la mer ni possessions ultramarines, la Suisse n'échappe pas à la règle. Car même si son implication dans l'entreprise coloniale semble marginale, elle n'en reste pas moins réelle et elle n'est pas restée sans effet sur la société helvétique. Certains effets, qui sont longtemps restés dans l'angle mort de la recherche scientifique, ont fait l'objet d'une série de travaux récents, qui apporte un éclairage bienvenu. À commencer par l'ouvrage consacré à la Genève coloniale, anticoloniale et postcoloniale publié sous la direction conjointe de Marie-Luce Desgrandchamps et de Damiano Matasci, respectivement chargée d'enseignement au Département d'histoire générale (Faculté des lettres) et collaborateur scientifique au sein de la Section des sciences de l'éducation (FPSE). Entretien à deux voix.

Campus: Quand on évoque le colonialisme, on ne pense pas spontanément à Genève ou à la Suisse.

Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette problématique?

Damiano Matasci: Comme l'ont illustré les remous autour du bien-fondé du maintien du buste de Carl Vogt sur le parvis du bâtiment des Bastions, la question du passé colonial de Genève fait aujourd'hui l'objet d'un débat assez vif tant au sein de la sphère publique que du monde politique. Et si, du point de vue de l'historiographie, il est aujourd'hui acquis que la Suisse a aussi un passé colonial, cette idée n'est pas encore totalement entrée dans les représentations publiques. Les recherches historiques sur le cas de Genève restent par ailleurs relativement peu nombreuses. C'est pourquoi nous avons organisé un colloque scientifique consacré à la Genève non seulement coloniale, mais

aussi anticoloniale et postcoloniale, deux aspects largement sous-étudiés. Colloque dont l'ouvrage publié aujourd'hui reprend les contributions.

Marie-Luce Desgrandchamps: Au-delà de ces considérations locales, les travaux rassemblés dans cet ouvrage montrent également que la colonisation ne se réduit ni aux territoires conquis ni aux administrations impériales, mais qu'elle repose sur un ensemble de réseaux – économiques, religieux, scientifiques, culturels ou diplomatiques – qui irriguent non seulement Genève et la Suisse, mais l'Europe entière.

À cet égard, vous montrez que la Société des missions évangéliques de Paris (SMEP) est un des principaux vecteurs de l'implication genevoise dans le monde colonial dès le début du XIX^e siècle...

MLD: De nombreux Genevois s'y engagent en effet en tant que missionnaires, médecins ou enseignants, principalement en Afrique mais aussi en Asie et dans le Pacifique. Et quand ils ne s'impliquent pas directement, les Genevois et les Genevoises soutiennent financièrement et moralement les activités de la Société. Leur engagement s'inscrit pleinement dans l'idéologie de la mission civilisatrice, partagée à l'époque par l'ensemble de l'Europe impériale. Et, ce faisant, il contribue à diffuser un certain nombre de normes culturelles et de représentations hiérarchisées des sociétés colonisées qui influencent la manière dont on va penser les territoires extra-européens depuis la Suisse et depuis Genève.

La présence de ces Genevois dans ces territoires a également des conséquences sur la science. Dans quelle mesure?

DM: De nombreux chercheurs de l'Université ont alimenté le «racisme scientifique» et participé à la production de savoirs coloniaux. Bien qu'il ne soit pas traité dans l'ouvrage, l'exemple le plus connu est celui de Carl Vogt qui, tout en se situant à gauche de l'échiquier politique, a soutenu l'idée qu'il existait une hiérarchie entre les races dans des travaux qui ont eu à l'époque une résonance certaine. On peut également citer l'exemple d'une femme médecin qui œuvrait au Cameroun pour le compte de la SMEP et



GENÈVE A ACCUEILLI UNE DIZAINE DE ZOOS HUMAINS

«Sans mauvais jeu de mots, il y a beaucoup de blancs dans l'histoire des Villages noirs et des shows dits "exotiques" à Genève, écrit Thierry Maurice, collaborateur à la Maison de l'histoire, dans sa contribution à l'ouvrage collectif *Genève (post)coloniale, les ambivalences d'une ville suisse et internationale. Des blancs au sens de la couleur de peau de ceux qui organisent ou assistent à ces manifestations [...]. Des blancs également au sens des lacunes dont témoignent les archives à ce propos.*»

C'est l'Exposition nationale de 1896 à Genève qui montre le premier «Village nègre» (nom officiel) de Suisse romande. Cette exposition accueille 227 personnes d'Afrique de l'Ouest qui vivent dans des cases sous les yeux des visiteurs curieux venus les observer comme au zoo. La

Gazette de Lausanne décrit «de vrais nègres, non dressés à la vie civilisée» qui auraient le «génie de l'imitation les rapprochant des singes».

Dans la continuité de l'Exposition nationale, le parc des Eaux-Vives se transforme en un lieu récréatif permanent et se dote de deux Villages exotiques destinés à être occupés par des «troupes», engagées pour simuler une vie autochtone. En 1906, le parc accueille ainsi pour un mois un Village abyssin, composé de 70 hommes, femmes et enfants. Et en 1907, c'est un Village hindou qui s'installe, accompagné d'éléphants, zébus, ours dressés, singes et foule de serpents. Le parc est contraint de fermer ses portes en 1910 pour des raisons financières et est remplacé par un nouveau projet de champ de foire exploité par la société Luna Park.

Au milieu des attractions, une centaine de personnes présentées comme issues du Sénégal sont parquées de mai à octobre 1911 dans un Village noir baptisé «L'Afrique mystérieuse». Un simulacre de plus dans lequel la presse voit des membres issus de «tribus féroces» et des visiteurs venus «respirer cette odeur de suif et de bête fauve que répandent nos congénères colorés». Jugé turbulent et malséant, ce dernier Village noir de Genève est finalement supprimé pour être remplacé par un zoo.

Dans sa contribution, Thierry Maurice cite encore un modeste Village togolais, installé en 1903 dans le jardin de la Brasserie des Casernes (rue du Bois-Melly), un Village sénégalais en janvier 1910 au salon de la Brasserie Handwerck (à l'angle de l'avenue du Mail et de la rue du

Vieux-Billard) et un village éphémère de «nègres blancs», autrement dit de Blancs grimés en Noirs, dans le Bâtiment électoral (à l'emplacement d'Uni Dufour). C'est le dernier zoo humain recensé à Genève, un spectacle qui devient alors incompatible avec son statut de «ville de la Paix» et de siège de la Société des Nations. Pour la majorité du public suisse, écrit encore Thierry Maurice, ces manifestations représentent le premier contact direct avec des populations inconnues. Mais en fait, il n'y a ni rencontre ni connaissance d'autrui possibles. «À cet égard, Genève et la Suisse participent pleinement à cette forme de diffusion populaire du racisme et de l'idéologie coloniale qui constitue, entre les années 1870 et 1950, le bruit de fond des relations internationales et interculturelles.»



Damiano Matasci

Collaborateur scientifique à la Faculté des sciences de l'éducation

Formation: Après une licence en histoire économique et sociale à l'UNIGE, il obtient un master à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris, puis un doctorat en cotutelle entre l'UNIGE et l'EHESS (2012).

Parcours: Chercheur invité à l'Université de Heidelberg, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, à Sciences Po Paris et à l'Université d'Oxford, il a été assistant, chargé de cours et maître-assistant au Département d'histoire générale de l'Université de Genève, puis maître-assistant à l'Université de Lausanne (FNS Ambizione). Depuis août 2021, il est collaborateur scientifique aux Archives Institut Jean-Jacques Rousseau de l'UNIGE.

qui a joué un rôle d'intermédiaire pour alimenter les collections du Musée d'ethnographie de Genève à la demande d'Eugène Pittard, lui-même engagé dans la circulation et l'étude de restes humains. Les territoires colonisés ont également servi de points d'observation pour des études sur l'éducation ou la psychologie de l'enfance, qui ont notamment impliqué des figures comme Adolphe Ferrière et Édouard Claparède, membres de l'Institut Jean-Jacques Rousseau (ancêtre de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation).

MLD: En marge de ces activités, Genève participe aussi à la mise en scène de l'altérité auprès du grand public en exhibant des populations africaines. Durant l'Exposition nationale de 1896, Émile Yung, biologiste, physiologiste, zoologue et anthropologue à l'Université de Genève, donne d'ailleurs une conférence à partir de sujets vivant dans le fameux Village noir installé aux Vernets sans que cela semble choquer quiconque. Notre ouvrage liste par ailleurs une dizaine de «shows exotiques» présentés notamment au parc des Eaux-Vives entre 1896 et la Première Guerre mondiale (*lire en page 19*).

Avez-vous pu identifier d'autres formes d'implications de citoyens suisses ou genevois dans le système colonial?

MLD: Outre la participation d'Henry Dunant à la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, qui est bien documentée (*lire l'article en page 22*), l'ouvrage présente le cas d'une famille genevoise qui possède des plantations de café à Saint-Domingue dans la seconde partie du XVIII^e siècle sans manifester d'attention particulière au sort des esclaves qu'elle exploite. Un cas loin d'être isolé puisqu'au moment de la liquidation de la Société française des Indes en 1795-1796, 11% de ses actions se trouvent entre les mains d'investisseurs suisses et 28% entre celles de financiers genevois. Il est par ailleurs avéré qu'un certain nombre de Suisses se sont engagés sous la bannière du roi de Belgique Léopold II à la fin du XIX^e siècle afin de contribuer à l'administration de l'État indépendant du Congo.

Ces différentes initiatives relèvent-elles d'acteurs privés ou font-elles partie d'un projet plus vaste qui aurait été piloté par la Confédération?

DM: On a longtemps estimé qu'il s'agissait avant tout d'initiatives privées, mais les travaux les plus récents sur le sujet tendent à montrer que la Confédération est plus impliquée que ce que l'on pense. Au niveau fédéral, il existe bel et bien une volonté politique de se positionner au sein des réseaux coloniaux et de soutenir les Suisses qui veulent y participer d'une manière ou d'une autre.

MLD: Cela se manifeste notamment par l'aide à l'émigration. En s'appuyant sur les réseaux des sociétés de géographie, la Confédération a ainsi mis en place des

mesures visant à soutenir l'expansionnisme migratoire et commercial suisse dans les colonies.

Quelle est la position des organisations internationales, et plus particulièrement du CICR, par rapport au fait colonial?

MLD: Chez les pères fondateurs de la Croix-Rouge que sont Henry Dunant et Gustave Moynier, il n'y a pas de contradiction entre la protection des blessés sur le champ de bataille, défendue par le CICR, et l'exploitation humaine inhérente à la colonisation. Tous deux, bien que pour des raisons différentes, estiment que ces deux questions relèvent de la même ambition civilisatrice. Cette vision paternaliste et hiérarchisée du monde et des sociétés se manifeste en 1896 lorsque l'Éthiopie demande à adhérer aux Conventions de Genève. Le CICR refuse au motif que le pays n'est pas encore suffisamment «civilisé». Un état d'esprit qui ne commence à se modifier qu'à partir de la guerre italo-éthiopienne de 1935.

Qu'en est-il de la Société des Nations (SDN), qui s'installe à Genève en 1919?

MLD: La SDN ne remet pas en cause les fondements de la domination coloniale. Elle participe même activement à sa gestion à travers le système des mandats, dont elle assure la supervision et dont l'objectif premier est de poursuivre la «mission sacrée de civilisation» chère aux puissances impérialistes. Au travers de la Commission permanente des mandats, la SDN permet donc aux puissances européennes de poursuivre l'administration de territoires colonisés sous couvert de contrôle international. Cela étant, cette première forme de gouvernance internationale ouvre, un peu malgré elle, des espaces d'action inattendus.

C'est-à-dire?

DM: Les mécanismes de pétition qui sont mis en place au sein de la SDN vont permettre à certaines populations colonisées, ou à leurs soutiens, de faire entendre leurs revendications sur la scène internationale. Et même s'ils restent limités, ces dispositifs contribuent à infléchir la politique coloniale, voire à fissurer la domination occidentale sur certains territoires, processus qui va s'accélérer après la Deuxième Guerre mondiale. À cet égard, la période de la SDN constitue un premier moment de bascule.

Peut-on dire que Genève s'affirme comme un centre de l'anticolonialisme à partir de l'entre-deux-guerres?

DM: Oui, mais de façon progressive. Genève accueille un nombre toujours croissant d'intellectuels engagés dans la lutte contre le colonialisme et le racisme, à l'image de l'intellectuel afro-américain W.E.B. Du Bois, ou de militants directement impliqués dans ces luttes indépendantistes pour qui les diverses organisations internationales peuvent servir de caisse de résonance pour faire entendre leurs revendications, puis, après la Seconde Guerre mondiale, pour renforcer leur intégration dans le concert des nations.



LE CHÂTEAU DE PRANGINS EXPOSE LA SUISSE COLONIALE

Du 29 mars au 11 octobre, le château de Prangins accueille *Colonialisme. Une Suisse impliquée*, une exposition montrée au Landesmuseum à Zurich en 2024

et qui offre une vue d'ensemble de l'histoire des nombreux liens coloniaux de la Suisse.

Et de fait, dès le XVI^e siècle, des firmes suisses prennent part à la traite transatlantique et profitent du commerce de produits coloniaux; des citoyens

et citoyennes partent comme missionnaires à travers le monde ou s'engagent comme mercenaires dans les armées européennes actives dans les colonies; des experts suisses mettent leur savoir au service des puissances coloniales; et des universités enseignent et diffusent

des thèses racistes, contribuant ainsi à légitimer le système colonial.

Dans le cadre de cette exposition, la Maison de l'histoire participera le 10 mai, de 14 à 17h, à une «bibliothèque vivante» autour de l'ouvrage collectif *Genève (post)coloniale*,

les ambivalences d'une ville suisse et internationale.

Informations:
<https://tinyurl.com/postcoloniale>

MLD: Genève essaie alors de capitaliser sur son statut de ville internationale, sur la neutralité suisse et sur le fait que la Suisse n'a pas eu d'empire colonial pour se présenter en tant qu'espace où se dessineraient les fondements de l'ordre postcolonial. Au moment de la décolonisation, elle parvient ainsi à occuper une place centrale lors de négociations ou de la signature de traités entre les anciennes puissances coloniales et les pays nouvellement indépendants. Genève est également un lieu où s'expriment les tensions et les anxiétés qui accompagnent l'intégration des États et des populations issus de la décolonisation dans les organisations et les réseaux internationaux jusqu'alors dominés par les Occidentaux.

La création de l'Institut africain, en 1961, s'inscrit-elle dans la même dynamique?

DM: Nous sommes alors en pleine émergence du mouvement tiers-mondiste avec un certain nombre de personnalités comme Pierre Bungener et le sociologue Jean Ziegler [*professeur à l'UNIGE entre 1972 et 2002, ndlr*], par exemple, qui tentent de diffuser un élan de solidarité internationale. L'idée qui préside à la création de cet Institut est que Genève, qui se présente comme une ville qui n'a pas trempé dans la machinerie coloniale, peut jouer un rôle clé dans la fabrication des élites destinées à gouverner ces pays nouvellement libérés. La démarche n'est pas dénuée d'arrière-pensées puisqu'il s'agit par ce biais de positionner favorablement Genève – et la Suisse dans son ensemble – au sein d'un système de relations internationales profondément bouleversé par la décolonisation et la Guerre froide.

Une tension qui est également perceptible au moment où se popularise la lutte contre le régime de l'apartheid en Afrique du Sud...

DM: Genève est un centre important de la mobilisation anti-apartheid, notamment à travers les réseaux protestants et le Conseil œcuménique des Églises qui, dans les années 1970, est allé jusqu'à financer les systèmes d'éducation et de santé mis en place par certains groupes armés de libération nationale d'inspiration marxiste en Afrique australe. Une démarche qui, aux yeux de nombreux membres des Églises protestantes, allait trop loin. D'une part, parce qu'elle menaçait certains investissements économiques, notamment en Afrique du Sud et, de l'autre, parce que, dans un contexte de Guerre froide, elle semblait faire le lit du communisme.

MLD: Les mouvements anti-impérialistes et de solidarité envers les populations noires d'Afrique australe se développent dans un contexte où la question du racisme se pose également en Suisse, bien que de façon différente. Les années 1960 et 1970 sont en effet marquées par les initiatives Schwarzenbach contre la «surpopulation étrangère». Il est intéressant de remarquer que les personnes qui se mobilisent contre l'apartheid ne s'intéressent pas nécessairement à la question de la lutte contre le racisme en Suisse. Ce sont deux sphères qui se parlent assez peu.

La question du retour ou non du buste de Carl Vogt sur le parvis de l'Université a fait couler beaucoup d'encre. Quel est votre avis sur le sujet?

MLD: Quand on étudie la façon dont des figures comme celle de Carl Vogt ont été installées dans l'espace public, on s'aperçoit que ces choix découlent en partie d'un concours de circonstances: un petit groupe d'étudiants se mobilise pour créer un buste en l'honneur de leur professeur, parce que cela se fait dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il y a sûrement eu des hésitations quant à l'emplacement. Le buste aurait pu être installé dans le parc, devant l'aile Jura, mais la place était déjà attribuée (à François-Jules Pictet de la Rive, ancien recteur ayant joué un rôle déterminant dans la création du Muséum d'histoire naturelle). Cela rappelle que l'espace public n'est pas immuable, qu'il résulte d'initiatives prises dans un contexte donné et que la signification accordée au monument à l'époque n'était pas nécessairement celle que l'on imagine aujourd'hui. Sachant tout cela, faudra-t-il replacer Carl Vogt sur le parvis une fois la rénovation d'Uni Bastions terminée? Personnellement, je suis convaincue qu'ôter un buste de l'espace public ne signifie pas «effacer» le personnage représenté de l'histoire. Quelle que soit la décision, il faudra continuer à étudier le rôle de Vogt à la fois dans la fondation de l'Université moderne et dans son implication dans la diffusion de théories racistes et sexistes. À l'heure actuelle, ces dernières ne permettent plus de parvenir à un consensus quant à la légitimité de sa place dans l'espace public. S'il est toutefois choisi de replacer le buste, il me semble donc nécessaire a minima de fournir un travail de contextualisation et d'apporter des explications à sa présence. Les connaissances historiques peuvent nous aider à prendre de la distance par rapport à ces sujets qui suscitent parfois des débats passionnés. En documentant le passé colonial de Genève, c'est précisément ce que nous avons essayé de faire avec ce livre.



Genève (post) coloniale

Les ambivalences d'une ville suisse et internationale

Ouvrage collectif
dirigé par Marie-Luce Desgrandchamps et Damiano Matasci, Georg, 513 p.

Disponible en accès libre sur www.georg.ch.

LE RÊVE GENEVOIS D'UNE COLONIE ALGÉRIENNE

En 1853, les Genevois François-Auguste Sautter de Beauregard et Paul Elisée Lullin créent la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif dont l'un des objectifs est de fonder en Algérie des villages peuplés de ressortissants helvétiques, une histoire à laquelle Claude Lützelshwab, chargé de cours à la Faculté des sciences de la société, a consacré sa thèse*.

Tout commence avec l'octroi, par Napoléon III, de 20 000 hectares de terres près de Sétif dans le Constantinois – une politique de cantonnement, pratiquée sans base légale, qui entraîne la dépossession et le déplacement de fractions entières de tribus. La moitié des terres est réservée aux activités de la Compagnie, à condition d'implanter sur l'autre moitié une dizaine de villages censés accueillir des colons suisses. Pour chaque hameau peuplé, la compagnie reçoit une fraction de la terre réservée.

François-Auguste Sautter déniche à Genève des concessionnaires et des investisseurs pour financer l'entreprise. Trouver des colons s'avère plus délicat. Chaque candidat doit payer 3 000 francs. Pour pallier le manque de ressources des émigrants, la compagnie imagine des subterfuges: subsides communaux ou cantonaux, systèmes de prêts, comités philanthropiques...

Malgré les efforts déployés par ses agents de recrutement – dont un certain Henry Dunant, futur fondateur de la Croix-Rouge –, seules quelques centaines de personnes répondent à l'appel.

En Algérie, une épidémie de typhus et de choléra cause la mort et la désertion de nombreux immigrés. Et en 1854, le canton de Vaud interdit les subsides aux futurs colons. Le recrutement se poursuit alors en France, en Savoie et en Italie. Au total, près de 3 000 personnes sont envoyées en Algérie par ce canal jusqu'en 1858.

Parallèlement à la création des villages de colonisation, la Compagnie genevoise tente de créer dans ces plaines semi-arides à 1 000 mètres d'altitude une exploitation agricole ultramoderne, en important notamment les premières moissonneuses sur sol algérien. De leur côté, les colons louent leur terre ou la confient selon le système de métayage à des indigènes. La seule culture envisageable est



vivrière, en l'occurrence le blé dur et l'orge, c'est-à-dire ce que cultivent les Algériens depuis longtemps dans cette région. Les activités de la Compagnie ne sont toutefois pas rentables et sont liquidées entre 1858 et 1861. Grâce à un deuxième décret de l'empereur, elle peut néanmoins repartir de zéro avec 15 000 hectares. La Compagnie se replie alors sur la rente foncière. Une partie des terres est louée, l'autre exploitée par des métayers indigènes ou européens. Des superviseurs européens sont engagés pour les encadrer. Un directeur, généralement suisse, est chargé de conduire tout ce monde vers la modernisation agricole. À partir des années 1890, les métayers de la Compagnie sont à la pointe du progrès. L'entreprise devient rentable et l'argent des bénéfices prend chaque année le chemin de Genève.

Avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, dès les premières velléités d'indépendance, l'entreprise genevoise cherche à se désengager. Quand l'administration française décide de l'exproprier en 1956 (afin de calmer les insurgés), elle accepte cette décision – et le dédommagement qui l'accompagne – comme une bénédiction. Cela lui permet de quitter le théâtre des opérations avant que la situation ne se dégrade tout à fait.

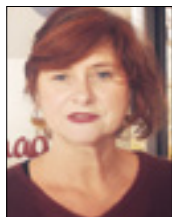
Action de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif.

* «La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (1853-1956). Un cas de colonisation privée en Algérie», par Claude Lützelshwab, Peter Lang, Berne, 2006.

«RÊVE INACHEVÉ»

LA FRANCE, RÉPUBLIQUE BASSE EN COULEUR

OSCILLANT ENTRE LE RÊVE UNIVERSALISTE PROMU PAR LA RÉVOLUTION ET LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR À FLOT SON EMPIRE, LA FRANCE A LONGTEMPS FREINÉ **L'ACCESSION AUX FONCTIONS REPRÉSENTATIVES DES POPULATIONS ISSUES DES COLONIES**. ENTRE AVANCÉES ÉPHÉMÈRES ET RECULS BRUTAUX, C'EST L'HISTOIRE QUE RACONTE «LE CORPS NOIR DE LA RÉPUBLIQUE».



Delphine Gardey

Professeure d'histoire contemporaine à l'Institut des études genre

Formation: Après un Doctorat en histoire contemporaine à l'Université Paris 7 – Denis-Diderot en 1995, elle a obtenu son habilitation à diriger des recherches à l'EHESS en 2007.

Parcours: Chargée de recherche au CNRS, elle a enseigné dans plusieurs institutions françaises avant d'être maîtresse de conférences à l'Université Paris 8, puis professeure à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Depuis 2009, elle est professeure ordinaire à l'Université de Genève.

Depuis l'assassinat de celui qui fut sans doute son plus grand président, Abraham Lincoln, le 14 avril 1865 dans un théâtre de Washington, on dit volontiers de l'Amérique qu'elle est «un rêve inachevé». Passée à la postérité, la formule pourrait tout aussi bien s'appliquer à l'histoire récente de la France, tant il est vrai que les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité brandis en étendard lors de la Révolution de 1789 ont eu le plus grand mal à prendre corps dans l'ensemble de la nation. C'est vrai en ce qui concerne les femmes, qui ont dû attendre la Libération de 1945 pour accéder de plain-pied à la citoyenneté. C'est également le cas pour les populations des colonies, dont l'accession à la vie parlementaire n'a été définitivement acquise qu'après un long chemin fait d'avancées éphémères suivies par des reculs brutaux, les idéaux émancipateurs des uns se heurtant de front aux intérêts économiques des autres. C'est la trajectoire de ces pionniers de la députation venus d'abord des Antilles, puis du Sénégal, de Madagascar ou d'Algérie, que reconstitue l'historienne Delphine Gardey, professeure à l'Institut des études genre dans *Le Corps noir de la République*. Une somme rassemblant les résultats de sept années d'une enquête minutieuse, où s'entrechoquent utopies démocratiques et préjugés colonialistes, brefs espoirs et désillusions durables.

La première étincelle est allumée à Saint-Domingue, où un vent de liberté balaie les règles anciennes dès le lendemain de la prise de la Bastille. Sur le territoire de «la Perle des Antilles», fleuron des possessions françaises

d'outre-mer, l'esclavage n'est plus et tout homme libre âgé de plus de 25 ans et ayant participé à la défense de l'île peut prétendre au titre de citoyen et donc être éligible.

Encore faut-il que Paris reconnaisse cette réforme radicale. En vue d'obtenir le blanc-seing de la métropole, une délégation composée de députés est envoyée vers la capitale fin 1793. Après quatre mois d'un voyage riche en péripéties (attaques de pirates à la solde des contre-révolutionnaires français, séjours en prison, détour par New York...), ses membres sont finalement accueillis à la

Convention le 15 février 1794. Le moment est à marquer d'une pierre blanche puisqu'au sein des représentants de Saint-Domingue figure un certain Jean-Baptiste Belley, premier homme de couleur à prendre la parole au sein de l'hémicycle et premier ancien esclave à devenir législateur dans l'histoire de l'Occident.

Tous les espoirs semblent alors permis. «*Européens, Créoles, Africains ne connaissent plus aujourd'hui d'autres couleurs, d'autres noms que ceux de Français*», déclare Louis-Pierre Dufay, colon blanc abolitionniste également membre de la députation de Saint-Domingue, devant la même

assemblée.

«*L'idéal d'égalité politique, qui procède de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme, autorise la volonté sans précédent, ni équivalent à l'échelle mondiale, d'émancipation et d'intégration de l'esclave dans le corps national et le corps législatif souverain*», appuie Delphine Gardey.

Les pressions exercées par les colons ainsi que la réaction impériale empêchent toutefois l'incendie émancipateur de se propager plus avant. Avec l'arrivée au pouvoir de

«EUROPÉENS, CRÉOLES, AFRICAINS NE CONNAISSENT PLUS AUJOURD'HUI D'AUTRES COULEURS, D'AUTRES NOMS QUE CEUX DE FRANÇAIS.»



«Jean-Baptiste Belley, député de Saint-Domingue à la Convention», par Anne-Louis Girodet, 1797. Ce portrait en pied est une première en art comme en politique. C'est en effet le premier portrait en majesté d'un homme noir et la première fois de l'histoire «occidentale» qu'un homme noir et ancien esclave devient législateur.

Napoléon Bonaparte, l'esclavage est rétabli, les élites militaires noires sont reprises en main, la représentation coloniale est supprimée et les territoires ultramarins sont soumis à des régimes d'exception qui permettent aux rapports d'exploitation induits par le système plantationnaire de perdurer.

C'est le printemps des peuples que connaît l'ensemble de l'Europe au milieu du XIX^e siècle qui va raviver la flamme. Mais si l'abolition – cette fois définitive – de l'esclavage et l'institution du suffrage universel masculin – qui permet à des millions d'individus de participer pour la première fois au processus démocratique – sapent les fondements du système colonial, la Révolution de 1848 échoue toutefois à le faire vaciller complètement.

Tout d'abord, parce que les colonies restent régies non pas par le droit commun mais par des législations spécifiques, notamment en Algérie, où est introduit le statut dit de l'indigénat, qui soumet les populations autochtones à un régime juridique d'exception.

Ensuite, parce que même aux Antilles, les nouveaux affranchis n'ont d'autre choix que de se soumettre aux règles de travail mises en place par l'administration et les propriétaires. «*Sur ces territoires qui restent tributaires de la monoculture du sucre, l'accès à la citoyenneté civile et politique ne se traduit pas par l'émancipation économique et sociale*», précise Delphine Gardey.

Enfin, parce que si pour des hommes comme Victor Schoelcher, ministre de la Marine et des Colonies et principal instigateur de ce retournement, l'émancipation des esclaves est indissociable de leur accession aux droits politiques, nombre de républicains radicaux et modérés restent

sceptiques quant à la capacité de ces hommes tout juste sortis des fers à exercer leur libre arbitre.

Rien d'étonnant donc à ce que, dès 1849, les débats politiques s'orientent vers une restriction des conditions d'accès au vote des colonisés pour des motifs culturels, voire «anthropologiques». «*Au lieu d'être un état juridique, le droit de vote devient une compétence sociale dont sont bientôt privés 2,9 millions d'hommes, soit près d'un tiers des électeurs*», résume Delphine Gardey.

De conservateur, le régime devient carrément réactionnaire après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, et l'avènement du Second Empire, mettant à bas les espérances d'une nouvelle génération de colonisés.

Pour rallumer le feu, il ne faudra rien de moins que l'instauration de la III^e République en 1870, qui marque l'apogée du régime parlementaire français. Dans ce système, la Chambre des députés joue en effet un rôle primordial, puisque c'est elle qui fait et défait les gouvernements.

Dans un tel contexte, il n'est cependant pas question de donner aux populations de l'ensemble de l'empire colonial, qui connaît au même moment une croissance extraordinaire en termes de territoire et de population (entre 1871 et 1913, la population «indigène» passe de 7 à 49 millions pour atteindre 70 millions en 1938), le droit d'influer sur la marche de la nation.

En vue de geler le statut des colonisés tant que le «processus de civilisation» n'aura pas abouti, se met alors en place un double standard. D'une part, il y a les vieilles possessions antillaises et les Quatre Communes du Sénégal (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis) qui se dirigent vers une assimilation progressive. De l'autre, on trouve l'Algérie, l'Indochine, l'Afrique équatoriale française, ainsi que les protectorats marocains et tunisiens qui sont réduits à un statut subalterne sur le plan des droits pénaux, civils et politiques, privant de fait ces ressortissants français de citoyenneté et de représentation.

Malgré ces restrictions et même si la grande majorité des représentants des colonies au Parlement est fournie par les classes supérieures blanches, l'époque voit émerger

C'EST LE PRINTEMPS DES PEUPLES QUE CONNAÎT L'ENSEMBLE DE L'EUROPE AU MILIEU DU XIX^E SIÈCLE QUI VA RAVIVER LA FLAMME.

LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES COMPARÉE À CELLE DE LA FRANCE VERS 1931

	KM ²	HABITANTS	DÉPUTÉS	SÉNATEURS
France métropolitaine	560 963	41 800 000	606	307
Empire	12 360 654	6 427 400	19	7



Jean-Baptiste Belley

(1746 (?) - 1805)

Figure emblématique de l'émancipation noire, Jean-Baptiste Belley est perruquier de métier. Établi à Saint-Domingue, il a probablement été affranchi grâce à sa carrière militaire (il a participé à la libération de Savannah, en Géorgie, alors aux mains

des Anglais). Député de Saint-Domingue depuis septembre 1793, il siège à la Convention nationale jusqu'en octobre 1795, quand il devient membre du Conseil des Cinq-Cents. C'est le premier homme noir et le premier ancien esclave à accéder à ce statut. Chargé d'organiser la force publique à Saint-Domingue, il est arrêté malgré sa loyauté à la France, puis déporté à Belle-Île-en-Mer, en Bretagne, où il meurt de maladie, le 4 août 1805.



Louisy Mathieu

(1817-1874)

Né esclave à Basse-Terre (Guadeloupe), Louisy Mathieu est tonnelier puis typographe. Il siège à l'Assemblée constituante d'août 1848 à mai 1849 – en remplacement de Victor Schoelcher qui a choisi de représenter la Martinique – où il est le seul

député antillais émancipé de l'esclavage du fait du décret de 1848. Initié à la franc-maçonnerie, on ne lui connaît qu'une seule intervention à l'Assemblée, lors de laquelle il prononce une formule qui passera à la postérité: «Il n'y a plus de couleurs.»



Blaise Diagne

(1872-1934)

Né à Gorée le 13 octobre 1872, Blaise Diagne est placé dans une famille mulâtre de Saint-Louis qui le convertit au catholicisme. Premier homme noir de l'histoire de France nommé au gouvernement et appelé à exercer des fonctions exécutives,

il est élu député en 1914 et assumera cette charge vingt ans durant. Président du Comité des colonies à la Chambre, puis sous-secrétaire d'État aux Colonies, il est chargé par Clémenceau d'organiser la mobilisation des troupes africaines durant la Première Guerre mondiale et recrute 77 000 «tirailleurs sénégalais» qui seront envoyés au front. L'un de ses fils, Raoul Diagne, sera le premier footballeur non blanc sélectionné en équipe de France entre 1931 et 1940.



Gerty Archimède

(1909-1980)

Née en Guadeloupe, Gerty Marie Bernadette Archimède passe par le lycée Carnot (Paris) avant d'effectuer une licence de droit à la Sorbonne. Première femme avocate des Antilles françaises, elle est élue députée de la Guadeloupe sous la première

législature de la IV^e république. Membre du groupe du Parti communiste français, elle siège de 1946 à 1951. Membre de la Commission de la justice et de la législation et de la Commission des territoires d'outre-mer de l'Assemblée nationale, elle est aussi nommée juge suppléante à la Haute Cour de justice. Adjointe au maire, puis maire de Basse-Terre, elle a donné son nom à une rue du 12^e arrondissement de Paris.



Eugénie Éboué-Tell

(1891-1972)

Première femme députée noire de France et première femme colonisée à siéger à l'Assemblée nationale, Eugénie Éboué-Tell est née à Cayenne d'une famille de descendants d'esclaves. Son père est le premier

Noir nommé directeur de l'administration pénitentiaire de Guyane. Elle devient institutrice en Guyane après un brevet d'études supérieures et s'engage en politique après la mort de son mari Félix Éboué. Forte de son statut de résistante, elle siège de 1945 à 1952 au Conseil de la République. Conseillère de l'Assemblée de l'Union française de 1952 à 1958, elle est élue au Conseil municipal d'Asnières. Malgré plusieurs propositions de loi, ses cendres ne seront pas transférées au Panthéon.



Félix Éboué

(1884-1944)

Issu de la petite bourgeoisie noire de Cayenne, Félix Éboué fait carrière dans l'administration coloniale. Membre de la Section française de l'Internationale ouvrière (ancêtre du Parti socialiste français) et franc-maçon, il se rallie au général de

Gaulle en 1940 alors qu'il occupe le poste de gouverneur de l'Afrique équatoriale française. Seul homme noir présent à la conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944), qui est censée définir l'avenir des territoires africains français, il y joue un rôle de premier plan. Décédé le 17 mai 1944 au Caire, il est considéré comme un héros national et de la résistance. C'est à ce titre que ses cendres sont transférées au Panthéon le 20 mai 1949.



Léopold Sédar Senghor

(1906-2001)

Léopold Sédar Nylane Senghor naît dans un ancien comptoir commercial portugais situé à 120 km au sud de Dakar. Issu d'une lignée de guerriers nobles, il est placé en internat chez des frères bretons avant de rejoindre le lycée Van-Vollenhoven à Dakar, puis

d'être envoyé à Paris où il côtoie le futur président de la République Georges Pompidou sur les bancs du lycée Louis-le-Grand. Premier Sénégalais de France à obtenir son agrégation, il représente le Sénégal à l'Assemblée nationale de 1945 à 1959, puis accède à la fonction de ministre. Premier Africain à siéger à l'Académie française, il sera aussi le premier président de la République du Sénégal, fonction qu'il occupe de 1960 à 1980.



Galandou Diouf

(1875-1941)

Premier député colonisé et musulman de France, Galandou Diouf naît à Saint-Louis du Sénégal au sein d'une famille sérère-wolof. Élevé dans la religion musulmane, il est envoyé à l'école catholique et devient instituteur avant d'embrasser la profession

de comptable. Élu en 1909 au Conseil général du Rufisque, où il est l'un des rares Noirs musulmans, il participe à la création du mouvement Jeunes Sénégalais en 1912 et combat au côté de la France durant la Première Guerre mondiale. Député dès 1934, il est membre de la Commission de l'Algérie et des colonies. Il décède le 6 août 1941 à Cannes, où il est assigné à résidence pour avoir refusé de voter le projet de loi établissant le régime de Vichy.

«AU LIEU D'ÊTRE UN ÉTAT JURIDIQUE, LE DROIT DE VOTE DEVIENT UNE COMPÉTENCE SOCIALE DONT SONT BIENTÔT PRIVÉS 2,9 MILLIONS D'HOMMES.»

une première élite politique composée d'une trentaine d'Antillais issus de familles métisses autochtones ou descendant des populations noires affranchies en 1848, tels que Gaston Gerville-Réache qui, à 26 ans, devient le plus jeune député de France et qui siègera en continu de 1881 à 1906 ou Pierre-Alexandre Isaac, sénateur qui compte parmi les fondateurs de la Ligue des droits de l'homme en 1898. Dans leur grande majorité, ces hommes revendiquent leur attachement indéfectible à la République, dont ils vantent les vertus assimilatrices.

Avec l'émergence des mouvements de défense de la cause noire, notamment aux États-Unis, puis du panafricanisme, les choses commencent cependant à changer dès le tournant du XX^e siècle. À l'image d'Hégésippe Jean Légitimus ou de Blaise Diagne, les élus des colonies se pensent désormais de plus en plus comme les représentants des descendants de ceux qui se trouvent au bas de la hiérarchie sociale et de couleur, associant le combat de la «race noire» à celui du prolétariat international. Ce qui ne les empêche pas d'afficher une loyauté totale envers la France et de faire valoir leur patriotisme lorsque se déclenche la Grande Guerre, Blaise Diagne assumant notamment un rôle clé dans le recrutement des fameux «tirailleurs sénégalais».

Destinées à célébrer les 300 ans du rattachement de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion, les festivités organisées en 1935 donnent une nouvelle occasion de constater que, pour les élites colonisées, la France demeure la seule bonne solution. Mais c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, car à Paris une nouvelle génération de leaders pose les bases d'un élan bien différent.

«L'espace de la cause des Noirs est modifié à la fin des années 1930 par un mouvement qui rompt avec l'assimilationnisme, recompose le paysage intellectuel et politique de l'époque, reformule identités et solidarités noires et colonisées, expose Delphine Gardey. Les Antilles, la Guyane et le Sénégal sont les trois pôles géographiques et culturels dont proviennent les trois personnalités intellectuelles marquantes de la négritude: le poète et écrivain martiniquais Aimé Césaire, le romancier guyanais Léon-Gontran Damas et le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, dont le destin politique le conduira aux plus hautes fonctions de son pays d'origine.»

Pour ces hommes, il ne fait nul doute que l'Afrique et les Africains ont une contribution spécifique à apporter à la civilisation universelle et que le colonialisme constitue un fléau qui «décivilise» autant le colonisé que le colonisateur. Mais il est encore trop tôt pour songer à une rupture radicale avec la métropole et défendre des revendications proprement nationales. D'autant que se profile à l'horizon un nouveau conflit mondial dans lequel les populations colonisées sont une nouvelle fois fortement impliquées.

En septembre 1939, 38 000 soldats africains et 1500 malgaches débarquent ainsi en métropole, tandis que 20 000 soldats africains sont stationnés en Afrique du Nord, l'Algérie servant bientôt de refuge au gouvernement en exil. Et c'est aussi d'Afrique que s'organise la contre-attaque de la France libre, Brazzaville servant de base arrière à l'armée du général de Lattre de Tassigny qui débarque le 15 août 1944 dans le sud de la France pour partir à la reconquête du pays.

Conscients de la dette qu'ils ont contractée envers les populations colonisées, les hommes de la Libération vont cependant, une fois encore, se résoudre à des demi-mesures.

Nombre d'acquis sont certes incontestables. En quelques mois, le statut de l'indigénat, la justice indigène et le travail forcé sont définitivement supprimés. Le droit de réunion et d'association, ainsi que la liberté de la presse et la liberté syndicale sont reconnus sur tout le territoire de l'empire, tandis qu'en 1946, la Martinique, La Réunion et la Guyane sont transformées en départements à part entière.

«Mais la Constituante de 1946, qui fonde la IV^e République, accouche d'un dispositif dans lequel les relations entre la France et les territoires colonisés continuent d'être organisées de façon centralisée et inégalitaire, nuance Delphine Gardey. Une troisième assemblée est créée (l'Assemblée de l'Union française), censée représenter les peuples et populations de l'Union. Mais elle est uniquement consultative et donc privée de tout pouvoir.»

Le droit de vote des femmes, accordé par une ordonnance signée par le général de Gaulle en avril 1944, est quant à lui élargi aux «vieilles colonies» sans être étendu au reste de l'empire. Pour l'ensemble des Africaines sous domination coloniale française, les droits politiques ne deviendront véritablement universels qu'en 1956, à l'exception des Algériennes musulmanes qui devront patienter jusqu'en 1958 pour y accéder.

Rien d'étonnant dès lors à ce que, parmi les nouvelles générations, émergent des voix toujours plus nombreuses pour exiger un divorce définitif avec Paris. Mais c'est là une autre histoire.



Le Corps noir de la République

De l'esclave au député

Par Delphine Gardey,
Éditions Textuel, 2025,
440 p.

MOYEN-ORIENT

L'EMPIRE OTTOMAN, OU LE COLONIALISME EMPRUNTÉ

LE MOYEN-ORIENT A CONNU UNE HISTOIRE COLONIALE PARTICULIÈRE, **ENTRE DOMINATION OTTOMANE ET MANDATS EUROPÉENS ET UNE PÉRIODE POSTCOLONIALE** QUI A DONNÉ NAISSANCE AU PANISLAMISME.



Aline Schlaepfer

Professeure associée à l'Unité d'arabe de la Faculté des lettres

Formation: Elle a été chercheuse invitée à la School of Oriental and African Studies à l'Université de Londres en 2009, puis docteure ès lettres de l'Université de Genève en 2012.

Parcours. Après un séjour postdoctoral à l'Université américaine de Beyrouth en 2016 puis à l'Université de Princeton en 2017, elle occupe un poste de maître-assistante à l'UNIGE jusqu'en 2020. Entre 2020 et 2024, elle est professeure assistante à l'Université de Bâle au séminaire d'études du Proche et du Moyen-Orient avant de revenir à l'UNIGE en 2024 en tant que professeure associée.

Quand on parle de colonialisme, on pense presque exclusivement à celui des puissances européennes, principalement du Royaume-Uni et de la France. Et, de fait, c'est une idéologie qui a été développée et mise en pratique à très grande échelle par ces pays. L'Empire ottoman, qui a dominé de vastes territoires en Asie, en Afrique et en Europe durant des siècles, n'est généralement pas classé dans la même catégorie. Pourtant, on peut trouver dans son histoire contemporaine un certain nombre d'éléments qui lui permettraient d'y avoir, si ce n'est une place pleine et entière, au moins un strapontin. Explications avec Aline Schlaepfer, professeure associée au sein de l'Unité d'arabe (Faculté des lettres).

«Le colonialisme est une caractéristique de la modernité, explique la chercheuse. Et au XIX^e siècle, l'Empire ottoman, comme toutes les autres puissances, vit une phase de modernisation, malgré le fait qu'il ait été surnommé 'l'homme malade de l'Europe'. Les réformes, ou Tanzimat en turc, achevées en 1876, par exemple, aboutissent à une plus grande centralisation du pouvoir et à l'adoption de la Constitution ottomane. C'est au même moment que se développe ce que certains estiment être un projet colonial ottoman.»

Un colonialisme que l'historien turc Selim Deringil, de l'Université Boğaziçi à Istanbul, nuance cependant en le qualifiant d'«emprunté». Selon lui, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, l'élite ottomane se met à adopter la mentalité de ses ennemis, les puissances impérialistes, et à concevoir sa périphérie comme un espace colonial. Elle développe un discours selon lequel il existerait une distance morale croissante entre le centre impérial à Istanbul les provinces, essentiellement arabes mais aussi arméniennes, kurdes, druzes, etc. Le premier serait moderne et civilisé, les secondes sauvages et lésées de traditions desquelles il convient de les libérer.

Turquisation Plus concrètement, les Ottomans imposent la turquisation de la politique de l'empire, afin d'uniformiser la mentalité et l'administration. Dès 1860, on construit dans les provinces de plus en plus d'écoles gouvernementales gratuites afin d'imposer aux jeunes

générations la langue, l'histoire et la culture turques. Une façon de faire qui rappelle celle de la France, résumée par la formule «nos ancêtres les Gaulois», qui a été enseignée – et pour cela moquée – jusque dans le dernier recoin de l'Empire français.

On assiste aussi à la relocalisation de populations entières (les *muhâjirûn*) au gré des besoins de la politique intérieure, un phénomène étudié par Vladimir Hamed-Troyansky, de l'Université de Californie à Santa Barbara. En l'occurrence, les personnes qui subissent ces déménagements sont essentiellement des réfugiés musulmans fuyant en masse les persécutions de l'Empire russe voisin et que l'Empire ottoman accueille sur son territoire. Alors même qu'elles ne sont ni turcophones ni arabophones, ces populations sont considérées comme loyales envers l'empire et sont installées dans des régions stratégiques. C'est ainsi qu'en 1887, la ville d'Amman, en ruine et à l'abandon depuis des siècles, est repeuplée artificiellement par des Circassiens fuyant le Nord-Caucase où ils subissaient un nettoyage ethnique en règle. La manœuvre permet à Istanbul de faire d'Amman une nouvelle capitale régionale qui lui est loyale, au détriment de l'ancienne, Salt, devenue impossible à contrôler par le pouvoir central.

D'un colonialisme à l'autre «S'il est utilisé pour désigner la puissance ottomane dans la littérature scientifique de ces dernières années, le concept de colonialisme est cependant absent du langage politique médiatique arabe du XIX^e siècle, analyse Aline Schlaepfer. Quand il s'agit de dénoncer la domination turque, les élites arabes parlent d'oppression, de tyrannie, de despotisme, voire de prise de possession. Pas de colonialisme.»

Le terme est en réalité déjà associé à la modernité européenne. Et au début, sans connotation négative. Les penseurs arabes se demandent en effet si la colonisation européenne pourrait profiter aux espaces orientaux dans la mesure où elle va de pair avec l'arrivée de nouvelles connaissances et technologies dans l'agriculture, les transports, les sciences, la médecine et même en politique. On observe un débat éthique ou philosophique sur la pertinence du colonialisme, mais cela ne dure pas. Car après le «colonialisme d'emprunt» de l'Empire ottoman survient



le colonialisme européen, avec sa puissance et sa violence. En 1882, l'occupation militaire britannique de l'Égypte, une région certes quasiment autonome de l'Empire ottoman mais qui lui est toujours symboliquement rattachée, lance en effet la colonisation du Moyen-Orient par les puissances européennes. La perception du colonialisme par les Arabes devient dès lors totalement négative.

«Cela apparaît notamment très clairement dans le langage de la revue arabe *Al-Manar* publiée par Muhammad Rashid Rida, un réformiste musulman d'origine syro-libanaise établi au Caire, explique Aline Schlaepfer. Le terme de «colonialisme» (en arabe *al-isti'mar*) y est employé pour dénoncer les ambitions impériales des puissances occidentales dans la région.»

Les choses ne feront bien sûr que s'envenimer avec l'octroi en 1918 par la Société des Nations des mandats

britanniques et français dépeçant en territoires artificiels ce qui reste des possessions de l'empire. Les frontières tracées par les accords secrets de Sykes-Picot en 1916 qui ont précédé les mandats sont d'ailleurs généralement présentées comme l'illustration la plus évidente de l'impérialisme européen au Moyen-Orient, celui qui a trahi les peuples, divisé le territoire en régions distinctes, fabriqué des États artificiels et détruit les sociétés préexistantes, avec seule motivation l'exploitation des hydrocarbures. Cette vision d'une machinerie coloniale de destruction a notamment été synthétisée en 2011 dans le livre de James Barr, *A Line in the Sand: Britain, France and the Struggle that Shaped the Middle East*.

Depuis, sans rien enlever à la brutalité de la colonisation, certains historiens comme les Français Louis Le Douarin

La carte dite de «Sykes-Picot» dessinée en 1916. Elle représente les zones d'influence française (bleu et A) et britannique (rose et B). Elle sera régulièrement corrigée jusque dans les années 1930. Il n'y a guère que la ligne qui divise le désert en deux qui a survécu et qui correspond à la frontière sud de l'actuelle Syrie.

ou Camille Lefebvre ont nuancé cette vision. Premier constat: l'accord Sykes-Picot ne dessine pas de frontières mais des zones d'influence. Et celles-ci ne correspondent que très peu aux pays actuels. En réalité, les Européens héritent en 1918 de l'organisation territoriale ottomane. Et ce sont les nombreuses limites administratives préexistantes (au niveau des provinces, des districts, etc.) qui sont transformées en frontières internationales mais dans un processus qui durera jusqu'à dans les années 1930, impliquant des acteurs britanniques, français, turcs et locaux. *«C'est un mélange subtil entre rupture et continuité», commente Aline Schlaepfer. Les nouveaux dominateurs imposent de fait une rupture, c'est vrai, mais ce qui fonctionne déjà, ils le conservent.* Et il se trouve, selon les dernières recherches, que les partages qui résultent de ces manœuvres épousent dans bien des cas des dynamiques spatiales qui étaient déjà en vigueur au cours des décennies précédentes.

L'anticolonialisme *«Les nationalismes arabes – et laïcs – qui naissent après la Première Guerre mondiale s'affirment comme anticoloniaux», explique Aline Schlaepfer. Ces discours se construisent contre la domination européenne, essentiellement franco-britannique, et non pas ottomane. De manière paradoxale, ce type de nationalisme adopte les codes du colonialisme qu'il dénonce, comme l'idée de l'État-nation, d'un peuple homogène pratiquant une langue et une culture communes. C'est un nationalisme à l'européenne, une idéologie moderne que l'Empire ottoman avait essayé d'embrasser. Il faut dire qu'une partie des élites politiques qui dirigent ces nouveaux États a été formée à Istanbul et a rejoint les élus du Parlement avant la chute de l'empire.»*

Le panarabisme, dont l'un des plus fervents promoteurs est le président de l'Égypte, Gamal Abdel Nasser, est aussi un mouvement nationaliste anticolonial mais à une échelle qui dépasse celle des États. Il s'agit, là encore, selon la chercheuse genevoise, d'une reproduction d'un modèle européen. Le panarabisme s'inspire en effet du nationalisme allemand, le pangermanisme, qui, à l'instar des écrits de Johann Gottlieb Fichte, plébiscite l'idée selon laquelle la nation précède à l'existence de l'État, qu'elle existe dans le peuple de manière éternelle.

Le panislamisme, qui naît dans l'entre-deux-guerres, est la seule forme de nationalisme qui essaye d'échapper à la reproduction du schéma colonial européen. L'idée qui sous-tend ce mouvement est qu'il existerait une identité islamique et que les musulmans devraient être réunis sous une autorité religieuse. Les mouvements panislamistes, comme le salafisme ou la Société des Frères musulmans née en 1928, rejettent les tenants du panarabisme qu'ils perçoivent comme des bourgeois à la solde du colonialisme. Une position qui amènera plus d'une fois à une alliance de convenance entre la gauche communiste et

les islamistes, unis dans la lutte contre la bourgeoisie. Massivement réprimé, le panislamisme est une idéologie qui se développe dans les milieux carcéraux, notamment autour du leader Frère musulman Sayyid Qutb, avant d'essaimer dans la société depuis des milieux clandestins.

«Dans cette histoire postcoloniale, on a l'impression que l'Empire ottoman n'a jamais existé», note Aline Schlaepfer. L'historiographie coloniale a tendance à tout effacer sur son passage. Je travaille pour un projet du Fonds national suisse qui vise à identifier les traces du passé ottoman dans les pays arabes du Moyen-Orient. On en retrouve notamment dans l'architecture mais elles ont tendance à disparaître car il n'y a pas de volonté de patrimonialisation. La langue véhiculaire des signes du passé ottoman. Les dialectes arabes régionaux regorgent en effet de mots turcs. Et sur le plan politique, certaines des premières constitutions au Moyen-Orient sont inspirées de la constitution ottomane.»

LES LIMITES ADMINISTRATIVES PRÉEXISTANTES SONT TRANSFORMÉES EN FRONTIÈRES INTERNATIONALES DANS UN PROCESSUS QUI DURERA JUSQUE DANS LES ANNÉES 1930.

Sur le terrain, le président de la Turquie Recep Tayyip Erdoğan et son parti l'AKP cherchent, eux aussi, à réhabiliter le passé ottoman, mais pour des objectifs moins scientifiques que géopolitiques. Alors que la Turquie s'était tournée vers l'Europe depuis son entrée dans l'OTAN en 1952, elle a connu un revirement vers l'Orient au début des années 2000 en réaction au blocage de son adhésion à l'Union européenne. Le néo-ottomanisme, de plus en plus imprégné d'islamisme, est devenu une stratégie d'influence culturelle, glorifiant le passé impérial et cherchant à étendre et à raffermir le contrôle de la Turquie sur les espaces anciennement dominés par les Ottomans sous couvert d'appel à l'amitié aux pays musulmans de la région.

LES COLONIES ISRAÉLIENNES NE SONT PAS LA CONTINUATION DE LA COLONISATION OCCIDENTALE



Maale Adumim, une colonie israélienne située en Cisjordanie, territoire palestinien occupé.

De nombreux mouvements propalestiniens accusent Israël de «coloniser» la Cisjordanie, Jérusalem-Est et le Golan. Du point de vue juridique, en dépit du terme qui est le même dans les deux cas, le phénomène des colonies israéliennes n'a rien à voir avec celui du colonialisme occidental. Explications de Marco Sassòli, professeur honoraire à la Faculté de droit.

Campus: Peut-on considérer le phénomène des colonies israéliennes comme une continuation du colonialisme occidental?

Marco Sassòli: Je ne le crois pas. Le phénomène des colonies israéliennes est très différent de celui de la colonisation. Le premier viole une règle spécifique du droit international humanitaire applicable aux territoires occupés qui n'existait pas avant 1949, c'est-à-dire à l'époque de la colonisation de larges parties du monde par des puissances européennes. Celle-ci n'avait d'ailleurs pas lieu après un conflit armé entre des États qui aurait déclenché une occupation belligérante. Enfin, le droit international humanitaire n'utilise pas le terme «colonies». En anglais, on désigne ce phénomène par le mot *settlements*.

Les colonies israéliennes dans les territoires occupés sont jugées illégales. Pourquoi?

La Cisjordanie, Gaza, Jérusalem-Est et le Golan ont été occupés par Israël lors de la guerre de 1967. Il s'agit de territoires occupés au sens du droit international humanitaire. La Cour internationale de justice a décidé dans un avis consultatif de 2024 que cette

présence israélienne était devenue illégale car elle constituait, également en raison de la politique de colonisation, une annexion *de facto*, interdite par le droit international. La quatrième Convention de Genève de 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre statue dans son article 49(6): «*La Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle.*» Cela ne concerne donc pas seulement des déplacements forcés. Le déménagement d'un citoyen israélien en Cisjordanie n'est toutefois pas interdit. Ce qui l'est, c'est la politique israélienne qui encourage de tels transferts volontaires par des incitations fiscales, des mesures d'aménagement du territoire, la construction de routes et l'appropriation de terres palestiniennes. Cette politique israélienne – incontestable – a des conséquences humanitaires graves pour les Palestiniens, entre autres en raison des violences régulières commises par les colons contre des civils palestiniens et qui ne sont pas réprimées par l'armée israélienne, comme elle devrait le faire en tant que force occupante. Ces colonies israéliennes constituent également l'un des obstacles majeurs pour une solution pacifique du conflit.

Pour Israël, l'implantation des colonies en Cisjordanie n'est pas illégale. Sur quoi se base le gouvernement israélien pour justifier ces implantations?

Le gouvernement israélien fait valoir que la Cisjordanie n'est pas un territoire occupé au sens du droit international humanitaire, car elle n'appartenait pas, avant 1967, à un autre État. Cet argument a été rejeté par la Cour internationale de justice. En plus de l'argument formel, Israël fait valoir que la Cisjordanie a été largement habitée par des Juifs jusqu'à il y a 2000 ans, qu'il s'agit de la terre promise au peuple juif dans la Bible et dans la Déclaration Balfour et qu'un nombre limité de Juifs ont habité la Cisjordanie, mais surtout Jérusalem-Est, jusqu'en 1948, lorsqu'ils ont été expulsés par les États arabes lors de la guerre de 1948. À mon avis, tous ces arguments ne peuvent pas influencer la situation juridique depuis 1967.

Archives régionales dans une ville d'Afrique de l'Ouest. La recherche sur la période postcoloniale dans les villes secondaires passe par un important travail préalable de sauvegarde des documents.

DÉCOLONISATION

L'HISTOIRE SANS FIN DE LA FIN DES COLONIES

SPÉCIALISTE DE L'HISTOIRE DE LA DÉCOLONISATION, ALEXANDER KEESE, PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE GÉNÉRALE (FACULTÉ DES LETTRES), ÉVOQUE SA DISCIPLINE, **BALLOTÉE ENTRE LA RIGUEUR DES SCIENTIFIQUES ET LES PROJECTIONS ABSTRAITES DU GRAND PUBLIC.**



Alexander Keesee

Professeur au Département d'histoire générale de la Faculté des lettres

Formation: Après des études à l'Albert-Ludwigs-Universität de Fribourg-en-Brisgau, à l'Université Paris Nord et à l'Université d'Aix-en-Provence, il soutient sa thèse de doctorat en 2004. En 2010, il obtient une habilitation à diriger des recherches à l'Université de Berne.

Parcours: Chercheur invité à l'Université de Portsmouth et professeur invité à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris, il rejoint l'Université de Genève en 2015 en tant que professeur boursier du Fonds national suisse. Lauréat du Prix scientifique suisse Latsis en 2016, il travaille notamment sur l'histoire comparée des décolonisations en Afrique occidentale et centrale.

Campus: Que cela signifie aujourd'hui travailler sur la décolonisation?

Alexander Keesee: Jamais je n'aurais pensé, quand j'ai terminé mes études il y a 25 ans, trouver aujourd'hui tant de sensibilité pour ce sujet. C'est une évolution positive inattendue. Mais j'ai parfois l'impression que l'on va un peu trop dans l'extrême. Je remarque par exemple beaucoup de confusion sur la notion de décolonisation. Certains étudiants ne distinguent plus «décolonialité», un néologisme – que je n'utilise jamais – qui décrit un processus intellectuel portant sur des concepts et la sémantique, et «décolonisation», qui est un processus historique – que j'étudie – qui marque la fin des empires et la création de nouvelles nations souveraines et de libertés politiques. J'entends aussi parler parfois du colonialisme comme d'une espèce de tumeur qui couvrirait certaines sociétés et que l'on pourrait simplement arracher pour que tout redevienne comme avant. Pourtant, quoi qu'on en dise, le colonialisme est une réalité vécue par des populations entières qui a imprégné leurs attentes, leur vision de la vie, de manière indélébile. On ne peut pas faire abstraction de cela. Du côté de la communauté scientifique, je remarque que certains apportent moins de nuances à leur analyse, alors que le colonialisme est un sujet très complexe. Ce système de domination a été très brutal dans sa mise en œuvre, personne ne le conteste, mais il a toujours fonctionné à travers des alliances sur place. Si on n'accepte pas cette réalité, entre autres, on ne peut pas comprendre le phénomène.

Sur quoi portent vos travaux dans ce domaine?

Je m'intéresse à la décolonisation telle qu'elle est vécue sur le terrain et en particulier dans les villes secondaires et les

zones rurales, essentiellement en Afrique subsaharienne. Un de mes terrains de recherche est le Dahomey, devenu le Bénin en 1975, et son cas constitue un bon exemple. Comme de nombreux autres pays de la région, il a traversé entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'indépendance (en 1960) une phase importante qui est connue comme le colonialisme tardif.

Qu'est-ce que le colonialisme tardif?

De manière très générale, avant la guerre, la période du colonialisme en Afrique subsaharienne se caractérise par une présence européenne assez faible, avec peu de cadres et d'investissements (sauf à certains endroits économiquement stratégiques). Après 1945, cependant, les métropoles changent de position et multiplient les investissements générant un développement du secteur agricole et l'expansion des villes, ce qui se traduit par la création de nouvelles professions, occupées par des Européens, certes, mais aussi par des Africains. En même temps, on voit apparaître, lentement et avec beaucoup d'ambivalence, de nouvelles libertés politiques, avec des élections, des politiciens et des députés locaux, etc. Mon analyse dans trois régions du sud du Dahomey a porté sur les mécanismes en œuvre dans cette période. Quels sont les réseaux

de recrutement et de mobilisation, quelle est la compréhension de ce qui se passe sur le moment, y a-t-il de la manipulation et de la part de qui, recherche-t-on une amélioration de la vie matérielle, une émancipation politique? Il en ressort que pour beaucoup d'individus, les années précédant la décolonisation correspondent à une forte expansion matérielle. C'est le moment où, probablement, ils reçoivent les meilleurs salaires de leur vie. Après l'indépendance, les nouvelles élites politiques n'ont plus les mêmes possibilités matérielles. La déception domine dans

«CE SYSTÈME DE DOMINATION A ÉTÉ TRÈS BRUTAL DANS SA MISE EN ŒUVRE, MAIS IL A TOUJOURS FONCTIONNÉ À TRAVERS DES ALLIANCES SUR PLACE.»



la population. On interpelle les dirigeants sur leurs promesses non tenues. Mais on reste aussi très attentif à ce que les nouvelles autorités ne cèdent pas à la tentation, forte face au manque d'argent, de reproduire une gouvernance qui rappelle celle du temps des colonies.

Et dans les décennies suivantes?

Dans le cas du Dahomey/Bénin, cela reste compliqué. Avec le recul de la Guerre froide, l'accès à certaines ressources financières disparaît. Dès les années 1990, on assiste à des changements politiques, économiques et sociaux importants qui accompagnent une forte urbanisation, typique de toute l'Afrique subsaharienne. De nouveaux acteurs entrent en scène, comme les Chinois. La révolution des télécommunications change profondément la vie des gens jusque dans les campagnes. La religion, et en particulier les évangélistes et les islamistes réformistes, se développe énormément parmi des franges de la population qui n'espèrent plus d'amélioration de leur niveau de vie de la part de leur gouvernement.

Sur quelles sources travaillez-vous?

Les entretiens oraux représentent une source d'information très utilisée dans ma discipline mais que je manipule avec prudence. Les interlocuteurs qui ont vécu des changements dans leur vie entre 1955 et 1965 sont aujourd'hui assez âgés. Ils sont rares et, en plus, à quel point peut-on se fier à leurs souvenirs, après toutes ces décennies? C'est pourquoi j'étudie aussi les archives écrites, injustement dépréciées, à mon avis. On a trop tendance à penser qu'en Afrique subsaharienne, ces documents officiels sont impossibles à consulter car détruits ou interdits d'accès par les autorités. Une opinion qu'un collègue ghanéen critique et traite de «pessimisme archivistique postcolonial». Un pessimisme qui n'est d'ailleurs pas justifié.

Avez-vous un exemple?

Au cours de la dernière décennie, j'ai travaillé avec la direction des Archives nationales de la République du Congo (Congo-Brazzaville) sur des ressources archivistiques régionales, en particulier celles de Pointe-Noire, la deuxième ville du pays. Quand nous sommes arrivés sur place, nous nous sommes retrouvés devant une montagne de documents, dont une partie posée en vrac. Nous avons travaillé durant des semaines pour réaliser un inventaire complet des registres et nous avons tout rangé dans 500 cartons. Pour moi, ce genre de travail relève autant de la sauvegarde de matériel historique que de la recherche scientifique.

Ce n'est pas le cas de tout le monde?

Une fois de plus, dans les débats actuels et très théoriques sur la question, circule l'idée selon laquelle le fait d'organiser des fonds d'archives dans ces pays, c'est déjà du néocolonialisme. En dehors du fait que je travaille toujours en collaboration avec des membres des universités et des archives locales, ce genre d'arguments me dépasse. Je comprends qu'il faille sans cesse déconstruire et lutter contre une éventuelle perspective eurocentrée qui pourrait biaiser ses propres recherches. Il est également vrai que certains bailleurs de fonds occidentaux – le Fonds national suisse n'en fait pas partie – exigent d'obtenir des copies digitales sur leurs propres serveurs des archives numérisées, ce qui peut poser des problèmes de souveraineté. Mais ces choses peuvent être discutées et, surtout, dans ma discipline, il y a tant de questions de recherche pour lesquelles il est difficile de trouver des sources que je plaide pour un pragmatisme total. Tout ce qui permet de sauvegarder des documents est bon à prendre.

Les autorités acceptent-elles toujours d'ouvrir leurs archives aux chercheurs étrangers?

Les autorisations ne sont pas toujours faciles à obtenir. Cela suppose souvent des négociations constantes. Il existe aussi un débat plus spécifique en ce qui concerne les archives postérieures à l'indépendance des pays concernés. Certains collègues estiment que l'on ne devrait même pas les étudier. C'est une période où l'on touche à des sujets politiquement délicats. De nombreux pays africains sont en effet dans un processus de glorification de leur passé, des pères fondateurs. Certaines figures historiques, des héros de l'indépendance, qui étaient presque oubliées, sont de retour comme références. Il est difficile de travailler sur ces questions, et les archivistes hésitent parfois à communiquer les archives les concernant. Là aussi, je pense qu'il faut au moins essayer, plutôt que de partir perdant dès le départ. En Afrique subsaharienne, il y a probablement quelque 2000 archives régionales en piètre état susceptibles d'intéresser des scientifiques internationaux ou nationaux. Je fais partie d'un petit groupe de chercheurs qui est prêt à se lancer. Malheureusement, le pessimisme est si fort que le processus ne s'enclenche pas. En attendant, les conditions de conservation ne font qu'empirer avec le temps, par manque de moyens. Le budget de fonctionnement d'archives régionales dans une ville moyenne au Ghana (un pays avec des ressources plutôt bonnes), c'est 55 francs par an. De quoi acheter 20 nouveaux cartons de rangement, c'est tout. Je précise toutefois qu'au niveau national,

il existe souvent des archives bien organisées, en tout cas jusque dans les années 1950. Et puis, il y a les archives conservées en Europe, bien sûr.

En Europe?

Comme il n'est pas possible d'emmener les étudiants consulter les archives en Afrique, par manque de ressources pour ce type de voyages d'apprentissage, le compromis consiste à se tourner vers des villes européennes comme Nantes, où se trouvent les archives de l'administration coloniale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Je l'ai déjà fait 2 fois. Il ne fait aucun doute que ces documents possèdent des biais eurocentrés. Et certains étudiants prétendent que ces archives sont contaminées par le colonialisme et que cela n'a aucun sens de les étudier. Mais le métier d'historien consiste aussi à comprendre ces filtres déformants, les stéréotypes racistes, les malentendus, les attentes qui ont influencé la rédaction de ces textes afin de les interpréter correctement.

Sur quoi travaillez-vous maintenant?

Ce qui m'intéresse actuellement est le problème de la xénophobie en Afrique subsaharienne. Non pas la xénophobie entre groupes ethniques mais entre personnes de nationalités différentes. C'est un phénomène qui a commencé sous le colonialisme avec la création par les empires européens de territoires plus ou moins artificiels et qui s'est poursuivi après les indépendances, dans les années 1960 et les années 1970. À un certain moment, les gens ont commencé à s'identifier à leur pays nouvellement créé. Et à moins aimer les ressortissants des pays voisins. On observe des éruptions de violences contre les étrangers, des expulsions massives qui étonnent et intéressent beaucoup les sociologues de l'époque alors que le colonialisme est à peine vaincu et que l'idée du panafricanisme est encore très présente dans les esprits. Les historiens n'en parlent presque pas. De mon côté, j'ai rassemblé beaucoup de matériel sur la question et je compte profiter d'un congé scientifique prochain pour rédiger une monographie sur le sujet.

Ce phénomène de xénophobie accompagne le développement du modèle d'État-nation qui a été imposé en Afrique par les puissances occidentales. N'est-ce pas une continuation subtile de la colonisation?

Il existait en Afrique avant la colonisation des entités politiques centralisées ou en cours de centralisation qui auraient pu préfigurer le développement de l'État-nation. Mais il faut admettre que le modèle qui s'impose au moment des indépendances vient de l'extérieur.

«DANS LES DÉBATS TRÈS THÉORIQUES SUR LA QUESTION CIRCULE L'IDÉE SELON LAQUELLE LE FAIT D'ORGANISER DES FONDS D'ARCHIVES DANS CES PAYS, C'EST DÉJÀ DU NÉOCOLONIALISME.»

L'idée même du territoire constitutif de l'État-nation est en quelque sorte artificielle. L'introduction des frontières, c'est l'œuvre des colonisateurs à partir de la fin du XIX^e siècle. Dans beaucoup de régions africaines, le contrôle du territoire n'était pas un enjeu. Ce qui importait, dans les régions vastes et peu peuplées, c'était le contrôle des populations. Quoi qu'il en soit, les élites ont assez rapidement internalisé le concept d'État-nation, peut-être influencées par le fait qu'elles avaient travaillé pour les administrations coloniales. Mais le phénomène se déploie dans toutes les strates de la société. On observe par exemple très fréquemment dans les archives des dénonciations d'individus par d'autres sous prétexte qu'ils ne possèdent pas la bonne nationalité (et avec l'espoir d'une progression sociale). Et aujourd'hui, l'engouement de la population pour leur équipe nationale est impressionnant. C'est en particulier le cas en Côte d'Ivoire, vainqueur de la Coupe d'Afrique en 2024, et ce, malgré une histoire récente de tensions sociales et politiques très fortes et des élections compliquées qui s'annonçaient. On peut certes considérer que ce sentiment d'appartenance nationale est un héritage colonial, une construction occidentale. Mais ce n'en est pas moins un phénomène bien réel. Il serait arrogant de demander aux Africains de s'en affranchir. C'est un peu la même chose avec l'ethnicité. Cela fait près de trente ans que les historiens et les anthropologues sociaux expliquent que l'ethnicité est une invention occidentale, que tous ces groupes ethniques n'auraient jamais existé sans la colonisation, que personne n'en parlait il y a 100 ou 150 ans. Mais à quoi bon tenter d'effacer quelque chose qui s'est si fortement implanté? Ces catégories ont été intégrées et après des décennies de forte affiliation, il est illusoire de vouloir faire comme si elles n'avaient jamais existé.

MASCULINITÉ

ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE
DES HOMMES DE L'ESCLAVAGE

DANS LA CARAÏBE FRANÇAISE DU XVII^E SIÈCLE SE MET EN PLACE **UN MONDE ESSENTIELLEMENT MASCULIN** DANS LEQUEL LA VIOLENCE, LOIN DE SE LIMITER À L'OPPOSITION ENTRE MAÎTRES ET ESCLAVES, TRAVERSE L'ENSEMBLE DU CORPS SOCIAL.

Marie
Houlemare

Professeure ordinaire au Département d'histoire générale de la Faculté des lettres

Formation: Ancienne élève de l'École normale supérieure de Lyon, Marie Houlemare est agrégée d'histoire. Elle soutient une thèse de doctorat en histoire moderne à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2006.

Parcours: Maîtresse de conférences, puis professeure d'histoire moderne à l'Université Paris Nanterre, Marie Houlemare rejoint l'UNIGE en 2021. Elle a publié plusieurs ouvrages et articles de référence sur l'histoire du droit et de la justice à l'époque moderne.

Fondé sur l'arrachement de millions d'êtres humains à leur terre natale, sur leur déportation dans des conditions innommables, puis leur asservissement par le travail, le système plantationnaire est, par définition, d'une violence extrême. Mais cette violence ne s'exerce pas uniquement de manière verticale, soit par le dominant sur le dominé. Elle essaime dans l'ensemble du corps social colonial, se diffusant avec une acuité particulière parmi ceux qui occupent les échelons intermédiaires de l'appareil de production. Financé par le Fonds national suisse (FNS) pour une durée de quatre ans (2024-2028), le projet «Masculinités esclavagistes. Genre et violence dans la Caraïbe française» a pour objectifs de cartographier ces comportements déviants, de les documenter de manière aussi précise que possible et de mettre à la disposition de la communauté scientifique un corpus de sources encore largement sous-exploitées. Le point à mi-parcours avec Marie Houlemare, professeure au Département d'histoire générale (Faculté des lettres) et responsable de cet ambitieuse étude.

«Au XVIII^e siècle, l'Europe connaît globalement un reflux de la violence, porté notamment par l'humanisme des Lumières, expose la chercheuse. Mais au même moment, dans l'espace colonial caribéen, c'est tout le contraire qui se produit. Dans ces territoires où tout est à construire, dans la mesure où la population autochtone a été quasiment éradiquée, on voit en effet émerger de nouveaux modèles de masculinités fondés sur l'exercice de la violence. Un processus qui va faire de ces sociétés des sociétés en guerre contre elles-mêmes.»

On ne peut comprendre cette singularité sans tenir compte du facteur démographique. À la veille de la Révolution

française, on compte par exemple à Saint-Domingue environ 500 000 esclaves pour 30 000 Blancs et 20 000 libres de couleur. Un déséquilibre massif qui nourrit une peur constante de la révolte et renforce les logiques de surveillance, de contrôle et de répression. À cela s'ajoute le fait que les sociétés coloniales sont très majoritairement masculines, avec tout ce que cela suppose de comportements virilistes et de poussées de testostérone.

Dans cet univers qui, pour beaucoup d'expatriés – pour la plupart jeunes, issus de milieux modestes ou socialement déclassés –, contient la promesse d'une ascension

sociale, les litiges liés aux atteintes à l'honneur ou à la dignité sont légion, débouchant parfois sur des provocations en duel à l'issue funeste.

«Des conflits de voisinage portant sur l'accès à l'eau, le bornage des terres ou la coupe sauvage de cannes à sucre peuvent mener à des homicides», précise Marie Houlemare.

Au centre de ce maelström de violence se trouve un groupe de population bien particulier: celui des économes et des gérants de plantations. Des hommes, souvent blancs et venus d'Europe, qui sont chargés d'administrer les exploitations pour le compte de riches propriétaires

absentéistes, installés à Paris ou dans les grandes villes européennes.

Dominants vis-à-vis de la main-d'œuvre esclavagiste, mais subordonnés socialement et économiquement aux grands propriétaires, ils se trouvent en quelque sorte entre le marteau et l'enclume. C'est en effet sur eux que se cristallisent les critiques lorsque la violence devient trop visible à l'égard des travailleurs serviles. *«À partir des années 1770, les autorités coloniales françaises commencent à s'inquiéter de la brutalité extrême de certains gérants, confirme la chercheuse. Des*

DOMINANT LA MAIN-D'ŒUVRE ESCLAVE, MAIS SUBORDONNÉS AUX PROPRIÉTAIRES, ÉCONOMES ET GÉRANTS SE TROUVENT ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME.



COLLECTION PRIVÉE / LOOK AND LEARN / BRIDGEMAN IMAGES

enquêtes judiciaires, des correspondances et des procès révèlent des pratiques de torture, d'isolement, de privation de nourriture, voire de meurtres. Ce qui conduit à l'adoption d'une loi, en 1784, destinée à encadrer leur activité. Officiellement, il s'agit d'"humaniser" l'esclavage, mais, en réalité, l'enjeu est surtout d'éviter des débordements susceptibles de nourrir les révoltes.» Car ce qui compte plus que tout dans ce monde, c'est d'optimiser la productivité des terres cultivées. À cette fin, une forme de «proto-industrialisation» se met progressivement en place.

Les grandes plantations où s'échinent parfois jusqu'à 300 ou 400 esclaves fonctionnent ainsi comme de véritables usines avant l'heure. Le travail est continu, avec des roulements nocturnes, la surveillance est permanente et la rationalisation poussée de l'organisation du travail annonce à bien des égards celle des manufactures européennes. De leur côté, les économes sont tenus de produire des rapports, des documents comptables et parfois médicaux, pour justifier leur gestion. Ils sont évalués, contrôlés, et de plus en plus traités comme des salariés, et non plus comme des clients ou des protégés.

Et ce glissement n'est pas sans conséquence. Certains gérants, licenciés ou humiliés par leurs patrons, réagissent

par la violence. Des procès font état d'agressions physiques contre les procureurs ou les représentants des propriétaires, trahissant une frustration sociale et économique importante.

La justice coloniale reste cependant profondément racialisée. Les Blancs sont ainsi rarement condamnés à mort, même lorsqu'ils sont reconnus coupables d'homicide, leurs peines étant souvent suivies d'une grâce ou de mesures de clémence, tandis que les individus jugés dangereux ou inadaptés sont fréquemment renvoyés en Europe. *«Il faut inspirer la peur et le respect. Mettre un Blanc sur la place publique, c'est créer du désordre»*, explique Marie Houlemare. Ces procédures ont malgré tout le mérite de faire entendre des voix qui n'ont habituellement pas droit au chapitre : celles des esclaves qui constituent les principaux témoins dans ces affaires. Même si leur parole n'est pas reconnue juridiquement par le Code noir, elle est pourtant souvent recueillie, faute d'autres sources. Et ces interrogatoires constituent un matériau précieux pour les historiens. Un des enjeux du projet consiste d'ailleurs précisément à publier une partie de ces documents dans une démarche éditoriale ouverte, à destination de la communauté scientifique mais aussi du grand public.